

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Papillomavirus

Question écrite n° 6767

### Texte de la question

M. Pierre Morel-À-L'Huissier interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur les dispositifs de lutte contre le papillomavirus. À travers la question écrite n° 5876 publiée au JO le 21 février 2023, M. le député avait souhaité connaître les conclusions rendues par la Haute Autorité de santé à la suite d'une saisine de 2019 ainsi que les évaluations des expérimentations des actions de promotion de la vaccination auprès des professionnels de santé lancées en 2019 dans deux régions pilotes, dont une région ultra-marine. Il avait enfin souhaité connaître les raisons qui conduisent la France à ne toujours pas avoir rendu ce vaccin obligatoire. Cette question écrite, qui est intervenue en amont de la prise de parole du chef de l'État, a semble-t-il perturbé si l'on retient les commentaires peu amènes qui ont suivi. Concrètement, il semblerait que la question écrite ait mis en lumière un conflit concernant des laboratoires. Aussi, il est demandé au Gouvernement de préciser les orientations souhaitables en matière de vaccination et les modalités permettant la prise en charge réelle de toutes pathologies liées au papillomavirus pour les hommes et les femmes.

### Texte de la réponse

Depuis 2007, la vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) est recommandée pour les jeunes filles âgées de 11 à 14 ans (avec un rattrapage possible jusqu'à l'âge de 19 ans révolus). A la suite de la recommandation de la Haute autorité de santé de 2019, cette vaccination a été étendue aux garçons au 1er janvier 2021 sur les mêmes classes d'âge. La couverture vaccinale chez les filles a connu récemment une progression notable, portée par l'extension de cette vaccination HPV aux garçons en 2021. Ainsi, au 31 décembre 2022, elle était de 47,8 % pour 1 dose chez les filles de 15 ans et de 41,5 % pour 2 doses chez les filles de 16 ans, soit une progression de 13 points pour les doses 1 et 2 depuis 2019. La couverture vaccinale chez les garçons était de 12,8 % pour 1 dose chez les garçons de 15 ans et de 8,5 % pour 2 doses chez les garçons de 16 ans, en sachant que la recommandation est récente (2021). Si cette évolution est positive, la marge de progrès reste importante pour atteindre l'objectif de couverture vaccinale fixé par la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 à 80 % chez les filles en 2030. Parmi les interventions les plus efficaces pour améliorer la couverture vaccinale HPV, la vaccination en milieu scolaire a fait la preuve de son efficacité comme l'attestent les très bons résultats obtenus dans les pays scandinaves ou le Royaume-Uni où les couvertures vaccinales dépassent les 80 % chez les filles comme chez les garçons. En France, deux expérimentations régionales menées en Grand Est et en Guyane de 2019 à 2022 ont montré l'efficacité et l'acceptabilité de la vaccination des adolescents en milieu scolaire où 21 % à 24 % des élèves ont été vaccinés grâce à l'implication des centres de vaccination, des agences régionales de santé, des rectorats, des médecins libéraux et des personnels de santé scolaire. Le 28 février 2023, le Président de la République a annoncé une généralisation de la vaccination contre les HPV en milieu scolaire dès la rentrée de septembre 2023. Cette première campagne aura lieu chez les élèves de 5ème des collèges de France. Cette intervention sera associée à une grande campagne nationale de promotion de la vaccination contre les HPV des filles et des garçons pilotée par l'Institut national du cancer. Dans le cadre de cette campagne, des actions sont prévues en direction des professionnels de santé et des parents d'adolescents. Elles ont pour objectif d'améliorer la couverture

vaccinale des adolescents, quelle que soit leur situation sociale ou médicale. Enfin, les enseignements tirés de cette première année de campagne de vaccination en milieu scolaire permettront de promouvoir des interventions dans d'autres milieux, notamment dans des établissements accueillant des adolescents en situation de handicap.

#### Données clés

Auteur: M. Pierre Morel-À-L'Huissier

Circonscription : Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 6767

Rubrique: Maladies

Ministère interrogé : Santé et prévention Ministère attributaire : Santé et prévention

## Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>28 mars 2023</u>, page 2823 Réponse publiée au JO le : <u>27 juin 2023</u>, page 5891